

tiennes, tandis que l'Italie n'a pu s'affranchir tout à fait des traditions païennes de l'antiquité dont les monuments couvrent son sol.

M. le comte de Montalembert exprime la même pensée dans l'admirable introduction à l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie : « Au lieu de s'étendre sur la terre
« comme de vastes toits destinés à abriter les fidèles, il
« faut que tout jaillisse et s'élançe vers le Très-Haut. La
« ligne horizontale disparaît à peu près, tant domine l'idée
« de l'élévation, la tendance au ciel. » Et plus loin :
« D'innombrables beautés fleurissent de toutes parts dans
« cette germination de la terre fécondée par le catholicisme
« et qui semble reproduite dans chaque église par la mer-
« veilleuse végétation des chapiteaux, des clochetons et
« des fenestres. »

Que l'on ne vienne donc pas nous dire que le *style aigu* et les *fleuritures de l'école ogivale ne sont pas issues des traditions et du symbolisme chrétien*.

II. — Est-il exact que le sanctuaire soit et doive être toujours le terme extrême de l'église, que le public ne doit pas aborder et encore moins dépasser?

En fait, c'est bien là, qui l'ignore? la disposition la plus commune du sanctuaire. Mais est-ce une règle liturgique, une loi telle qu'on ne puisse jamais y déroger sans encourir un blâme sérieux?

Combien ne voit-on pas, en Italie et ailleurs, d'églises paroissiales, claustrales surtout ou collégiales, dans lesquelles le chœur est placé en arrière de l'autel et par delà le sanctuaire. A Lyon même, voyez les églises de Saint-Bruno et de Saint-Nizier; est-ce qu'on ne voit pas, chaque dimanche, chaque jour, les séculiers prendre place derrière l'autel?

III. — Est-il vrai que les chapelles rayonnantes soient une superfétation gênante pour l'ordre des offices?